



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement
scolaire
Service de l'accompagnement des politiques
éducatives - CT
Délégué pour l'éducation à la Défense

Paris, le 25 septembre 2023

DGESCO-I2023-005493

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Affaire suivie par : Stéphane COLIN
Tél : 01 55 55 22 83
Port : 06 11 53 29 90
Mél : stephane.colin@education.gouv.fr

Le ministre des armées

à

Direction de la mémoire, de la culture et des
archives
Sous-direction de la mémoire combattante

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de
région académique

Affaire suivie par : Anne-Gaël LE MENER
Cheffe du bureau de l'action pédagogique et de
l'information mémorielles
Tél : 09 88 68 20 10
Mél : anne-gael.le-mener@intradef.gouv.fr

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Feuille de route des trinômes académiques - année scolaire 2023-2024

Références : a) Article L. 312-12 du code de l'éducation ;
b) Protocole interministériel du 16 mai 2016 développant les liens entre la jeunesse, la
défense et la sécurité nationale ;
c) Convention cadre du 22 novembre 2017 relative aux actions des trinômes
académiques.

Annexes : 1) Bilan des actions des trinômes académiques soutenues par la DMCA 2022-2023
2) Typologie des actions des trinômes académiques
3) Thématiques générales

Les trinômes académiques ont un rôle décisif dans le développement de l'enseignement de défense sur l'ensemble des territoires. Ce réseau interministériel et partenarial inédit démontre depuis plus de trente-six ans toute son utilité et sa pertinence pour contribuer au développement et à la diffusion de l'enseignement de défense.

Leurs missions se révèlent essentielles dans l'apprentissage de la citoyenneté et la compréhension des enjeux de défense, contribuant au renforcement du lien des jeunes générations avec la Nation et de l'esprit de défense.

Dans un contexte géopolitique marqué par une extension de la conflictualité, le Président de la République a réaffirmé, dans la *Revue nationale stratégique 2022*, l'importance de « **promouvoir durablement l'esprit de défense dans la société et l'État** », notamment en le renforçant dans le « champ éducatif », dans le but de construire « une France unie et résiliente ».

Les actions conduites par les trinômes académiques participent à cet impératif de renforcement et de consolidation des forces morales.

Le bilan des actions académiques, présenté en annexe 1, vient montrer tout leur dynamisme, qu'il convient d'amplifier dans les années à venir, ainsi que la richesse et la grande diversité de leurs actions.

Ce bilan est établi sur la base des actions soutenues par la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des armées, après avis de la commission pour l'enseignement de défense (CPEDEF), qui associe le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et l'Union des auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (Union-IHEDN). Il n'est donc pas nécessairement exhaustif, de très nombreuses actions étant conduites sans demande d'un soutien financier du ministère des armées.

Afin de faciliter et d'accompagner les missions des trinômes académiques, **cette feuille de route pour l'année 2023-2024 définit les orientations nationales qui constituent le cadre de développement de leurs actions territoriales.** La typologie des actions à réaliser, présentée en annexe 2, en permet une meilleure identification. L'annexe 3 dresse une liste de thématiques proposées pour leurs déclinaisons. Les trinômes devront encourager la **dimension interdisciplinaire** des actions vers la jeunesse **en renforçant leurs composantes historiques et mémorielles.** Les actions entrant dans les champs de **l'éducation artistique et culturelle (EAC) et de l'éducation aux médias et à l'information (EMI)** seront encouragées. La fleur du souvenir, le **Bleuet de France**, peut judicieusement être mobilisée comme vecteur d'éducation à la défense et de travail de mémoire.

Afin de lutter efficacement contre les assignations sociales, territoriales, de genres, il est impératif que les trinômes académiques s'assurent de l'intensification du développement de ces actions au bénéfice de **publics scolaires relevant de territoires ou de dispositifs spécifiques** (voir l'encadré annexe 2).

Les actions considérées comme prioritaires pour l'année scolaire 2023-2024, définies par la DGESCO, la DMCA et l'Union-IHEDN sont les suivantes :

- 1) Le développement soutenu des **actions de formation continue** au profit des équipes pédagogiques, **des enseignants, du personnel de direction et des corps d'inspections territoriaux**, en lien avec les écoles académiques de formation continue (E AFC).
- 2) Le développement des **actions de formation initiale** à l'enseignement de défense au profit **des étudiants des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE).**
- 3) Dans la perspective des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, en année pré-olympique et année de coupe du monde de rugby en France, **le renforcement d'actions mémorielles et d'enseignement de défense en lien avec la thématique du sport.** Ces actions pourront s'appuyer sur le calendrier du sport scolaire ainsi que sur les dispositifs mis en place par le ministère des armées ou conjoints : appels à projets « le sport et les armées »¹ avec la DMCA, label « aux sports jeunes citoyens ! »² (conjoint DSNJ, ONaCVG et Fédération des clubs de la défense) et les « journées sport armées jeunesse »³ de la DSNJ, l'exposition pédagogique « Rugby et mémoire des conflits contemporains » de l'ONaCVG, ou le concours « Bulles de mémoire » proposé par l'ONaCVG dont le thème de l'édition 2023-2024 est « Le sport et la guerre. S'engager et combattre aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles »⁴.
- 4) Le **soutien à la montée en puissance du service national universel (SNU)**, en particulier dans le cadre du nouveau dispositif de **labellisation « classes et lycées engagés »**. Les membres des trinômes académiques se mobiliseront afin d'accompagner les projets pédagogiques de ces classes et appuyer les actions et animations pédagogiques des séjours de cohésion à la coloration « **défense et mémoire** » mis en place en 2024. Ils contribueront de la même manière **au développement des classes de défense et de sécurité globales**, à travers le soutien aux projets d'enseignement de défense et la recherche de nouveaux partenaires.
- 5) La poursuite du développement et du soutien aux rallyes citoyens avec **un objectif d'au moins un rallye par académie en 2023-2024** puis, dès 2025, un rallye par département. Cette action

¹ <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/appels-projets-pedagogiques>

² <https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-nation-du-public/jeunesse/veiller-a-lesprit-defense/aux-sports-jeunes-citoyens>

³ <https://www.defense.gouv.fr/sga/commission-armees-jeunesse-caj>

⁴ <https://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire>

pourra être **élargie au profit d'un public scolaire plus jeune** (CM2, 6^{ème}, 5^{ème}) en adaptant les rallyes en fonction de l'âge des participants, avec une dimension mémorielle renforcée.

Pour certaines de ces actions, les organismes composant chaque trinôme pourront s'appuyer, dans la limite des modalités d'emploi, sur des jeunes effectuant leur mission d'intérêt général (MIG) dans le cadre du SNU ou des jeunes en service civique.

Enfin, il est demandé aux référents des trinômes académiques relevant de l'éducation nationale d'œuvrer à la constitution de réseaux infra académiques. Ces derniers pourront être des relais départementaux, éventuellement par bassins, ou des relais défense en établissements (RDE). Un travail sous le pilotage de la DGESCO sur la fonction de RDE devrait être conduit durant l'année scolaire.

Nous remercions très sincèrement les autorités rectORALES de leur implication sans faille dans le soutien aux missions des trinômes académiques.

Pour les ministres et par délégation

Le directeur général de l'enseignement scolaire



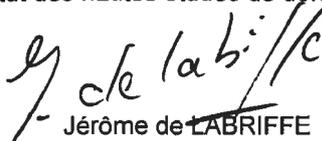
Édouard GEFFRAY

Le directeur de la mémoire, de la culture et des archives



Sylvain MATTIUCCI

Le Président de l'Union des associations d'auditeurs
de l'Institut des hautes études de défense nationale



Jérôme de LABRIFFE